

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Caret de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## DISCOURS

Prononcé par Sa Majesté l'Empereur à la réunion du Sénat et du Corps-Législatif, dans la séance impériale du 29 novembre 1869.

Messieurs les Sénateurs,  
Messieurs les Députés,

Il n'est pas facile d'établir en France l'usage régulier et paisible de la liberté. Depuis quelques mois la société semblait menacée par des passions subversives, la liberté compromise par les excès de la presse et des réunions publiques; chacun se demandait jusqu'où le gouvernement pousserait la longanimité. Mais déjà le bon sens public a réagi contre les exagérations coupables. D'impuissantes attaques n'ont servi qu'à montrer la solidité de l'édifice fondé par le suffrage de la nation. Néanmoins, l'incertitude et le trouble qui existent dans les esprits ne sauraient durer, et la situation exige plus que jamais franchise et décision: il faut parler sans détour et dire hautement quelle est la volonté du pays.

La France veut la liberté, mais avec l'ordre: l'ordre, j'en répons; aidez-moi, Messieurs, à sauver la liberté. Pour atteindre ce but, tenons-nous à égale distance de la réaction et des théories révolutionnaires. Entre ceux qui prétendent tout conserver sans changement, et ceux qui aspirent à tout renverser, il y a une place glorieuse à prendre.

Lorsque j'ai proposé le Sénatus-Consulte de septembre dernier, comme conséquence logique des réformes précédentes et de la déclara-

tion faite en mon nom par le ministère d'Etat, le 28 juin, j'ai entendu inaugurer résolument une ère nouvelle de conciliation et de progrès. De votre côté, en me secondant dans cette voie, vous n'avez pas voulu renier le passé, désarmer le pouvoir, ni ébranler l'Empire.

Notre tâche consiste maintenant à appliquer les principes qui ont été posés, en les faisant entrer dans les lois et dans les mœurs. Les mesures que les ministres présenteront à votre approbation ont toutes un caractère sincèrement libéral. Si vous les adoptez, les améliorations suivantes se trouveront réalisées :

Les maires seront choisis dans le sein des conseils municipaux, sauf dans des cas exceptionnels prévus par la Loi. A Lyon, comme dans les communes suburbaines de Paris, la formation de ces conseils sera dévolue au suffrage universel. A Paris, où les intérêts de la ville se lient à ceux de la France entière, le conseil municipal sera élu par le Corps-Législatif, déjà investi du droit de régler le budget extraordinaire de la capitale.

Des conseils cantonaux seront institués principalement pour relier les forces communales et en diriger l'emploi. De nouvelles prérogatives seront accordées aux conseils généraux. Les colonies participeront elles-mêmes à ce mouvement de décentralisation; enfin, une loi, élargissant le cercle où se meut le suffrage universel, déterminera les fonctions publiques compatibles avec le mandat de député.

A ces réformes d'ordre administratif et politique, viendront s'ajouter des mesures législatives d'un intérêt plus immédiat pour les populations: développement plus rapide de la gra-

tuité de l'enseignement primaire; diminution des frais de justice; dégrèvement du demi-centime de guerre, qui pèse sur les droits d'enregistrement en matière de succession; accès des caisses d'épargne rendu plus facile et mis à la portée des populations rurales par le concours des agents du Trésor; règlement plus humain du travail des enfants dans les manufactures; augmentation des petits traitements.

D'autres questions importantes, dont la solution n'est pas encore prête, ont été mises à l'étude: l'enquête relative à l'agriculture est terminée, et d'utiles propositions en sortiront dès que la commission supérieure aura déposé son rapport. Une autre enquête relative aux octrois est commencée. Vous serez saisis d'un projet de loi de douanes reproduisant les tarifs généraux qui ne donnent lieu à aucune contestation sérieuse. Quant à ceux qui ont soulevé les vives réclamations de certaines industries, le gouvernement ne vous fera de propositions qu'après s'être entouré de toutes les lumières propres à éclairer vos délibérations.

L'exposé de la situation de l'Empire présente des résultats satisfaisants. Les affaires ne se sont pas arrêtées, et les revenus indirects, dont l'accroissement naturel est un signe de prospérité et de confiance, ont donné jusqu'ici 50 millions de plus que l'année dernière. Les budgets courants offrent de notables excédants, et celui de 1871 permettra d'entreprendre l'amélioration de plusieurs services et de doter convenablement les travaux publics.

Mais il ne suffit pas de proposer des réformes, d'introduire des économies dans les finances et de faire de la bonne administration,

il faut encore que, par une attitude nette et ferme, les pouvoirs publics, d'accord avec le gouvernement, montrent que plus nous élargissons les voies libérales, plus nous sommes résolus de maintenir intacts, au-dessus de toutes les violences, les intérêts de la société et les principes de la constitution. Un gouvernement qui est l'expression légitime de la volonté nationale a le devoir et le pouvoir de la faire respecter, car il a pour lui le droit et la force.

Si de l'intérieur mes regards se portent au-delà de nos frontières, je me félicite de voir les puissances étrangères entretenant avec nous des relations amicales. Les souverains et les peuples désirent la paix et s'occupent des progrès de la civilisation.

Quelque reproche qu'on puisse faire à notre époque, nous avons bien des raisons cependant d'en être fiers: le Nouveau-Monde supprime l'esclavage, la Russie affranchit les serfs, l'Angleterre rend justice à l'Irlande, le bassin de la Méditerranée semble se rappeler son ancienne splendeur, et de la réunion, à Rome, de tous les évêques de la catholicité on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de conciliation.

Les progrès de la science rapprochent les nations. Pendant que l'Amérique unit l'Océan Pacifique à l'Atlantique par un chemin de fer de mille lieues d'étendue, partout les capitaux et les intelligences s'entendent pour relier entre elles, par des communications électriques, les contrées du globe les plus éloignées.

La France et l'Italie vont se donner la main à travers le tunnel des Alpes. Les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge se confondent déjà par le canal de Suez. L'Europe entière

## PROUDESTON.

57

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

## DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

VII.

Les Mayençais avaient été presque toujours victorieux. Il n'en était pas de même des diverses colonnes parties de Saumur, de Luçon, de la Rochelle et des Sables. Composées du contingent des levées en masse effectuées autour du pays, elles avaient pris la fuite au premier choc des Vendéens. Le général Beysers lui-même venait de se laisser surprendre à Montaigu et en avait été chassé; de sorte que, malgré ses succès, la division de Mayence dut bientôt rétrograder, pour ne pas rester en flèche dans le Bocage, exposée aux efforts réunis de toute l'armée royale et catholique. Elle se replia sur Nantes. Ce ne fut d'ailleurs qu'un retard de quelques jours dans les opérations. Réorganisées avec une promptitude qui tenait du prodige, les colonnes se re-

mirent en campagne. Canclaux était destitué, et Léchelle nommé général en chef, ainsi que l'avait prévu Kléber, qui, heureusement, consentit à diriger lui-même la nouvelle expédition.

Les Mayençais chassèrent une seconde fois tout ce qui s'efforçait de comprimer leur élan. Ils poussèrent jusqu'à Cholet, dont ils parvinrent à s'emparer.

Presque tous les chefs vendéens, Bonchamps, d'Elbée, Lescure, La Rochejacquelein, le comte de Flavigny, s'étaient concentrés aux environs de la ville avec quarante mille hommes. Une bataille s'engagea en l'absence du général en chef républicain, qui se tint prudemment au château de la Tremblaye, à deux lieues de la plaine où se déroulait la bataille, laissant à Kléber toute la responsabilité. Dès le commencement l'avantage sembla se prononcer en faveur des Vendéens. Le conventionnel Carrier prit même la fuite en criant: Sauve qui peut! Mais Kléber apostropha énergiquement le lâche, fit avancer sa division et rétablit le combat. L'action fut terrible, acharnée. Des deux parts, il y eut pour ainsi dire des miracles de valeur. Cependant la régularité et la discipline firent pencher la victoire du côté des Bleus. Les royalistes, culbutés, s'enfuirent vers la Loire, où leurs familles agglomérées attendaient dans d'affreuses angoisses le résultat de cette lutte décisive. Beaupuy et Westermann coururent à bride abat-

tue sur les fuyards. Un jeune officier vendéen rallia héroïquement quelques braves sur le chemin de Beauprey. Il essaya de barrer la route aux hussards, mais ceux-ci sabrèrent les malheureux et passèrent pardessus.

Le jeune officier vendéen n'était autre que Raoul. Blessé d'un coup de sabre à la tête, il s'était évanoui.

Quand il reprit ses sens, il faisait nuit, mais la lune éclairait la campagne. Il vit alors deux hommes dont les visages s'inclinaient vers lui. L'un pansait sa blessure, tandis que l'autre le soutenait dans ses bras. Il les regarda attentivement et murmura deux noms :

— Bénédic... monsieur Mathieu.

— Nous-mêmes, répondit le vieillard en entourant d'un linge la blessure du vicomte de Flavigny.

— Je vous ai aperçu au moment où vous affrontiez la charge de nos hussards, reprit Bénédic. Je suis accouru, redoutant que vous ne fussiez mortellement frappé. Dieu merci! le coup de sabre que vous avez reçu n'a rien de dangereux. Notre ami, M. Mathieu, qui est maintenant chirurgien d'un de nos bataillons, vient de me rassurer à cet égard. Nous allons vous faire transporter secrètement à Cholet.

— Prenez garde de vous compromettre! articula Raoul d'une voix qui faiblissait.

— Ne craignez rien pour nous.

— Vous êtes bons, messieurs!

Epuisé par la perte de son sang, le jeune officier vendéen s'évanouit de nouveau. M. Mathieu n'essaya pas de combattre l'effet de cette seconde syncope. Le père Cazeaux et Justin, que Bénédic avait envoyés chercher une civière, étaient de retour. On étendit Raoul sur cette rivière, on le couvrit d'un uniforme républicain, et on le fit entrer ainsi dans Cholet. Muguet s'était chargée de trouver un refuge hospitalier où l'on consentirait à recevoir le blessé. Elle y réussit promptement, et l'on y cacha le vicomte de Flavigny.

La maison dans laquelle on avait introduit le jeune insurgé était située dans un faubourg de la ville, entre une cour et un jardin. Elle était petite et se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Elle appartenait à un ancien commerçant, brave homme, un peu royaliste, ayant eu autrefois des relations d'affaires avec des fermiers d'Apremont. Il avait aisément consenti à céder sa demeure; mais, pour ne point se compromettre, il s'était hâté d'en sortir et d'aller chercher un asile à quelques lieues de Cholet, au village de Maulevrier.

Quand le blessé reprit ses sens, il s'agitait péniblement sur la couche où on l'avait étendu, puis il essaya de se soulever, mais il n'en eut pas la force. Alors seulement il aperçut le capitaine d'état-major veillant à son chevet. M. Mathieu était assis là près du malade, in-

s'est fait représenter en Egypte à l'inauguration de cette entreprise gigantesque; et si, aujourd'hui, l'Impératrice n'assiste pas à l'ouverture des Chambres, c'est que j'ai tenu à ce que, par sa présence dans un pays où nos armes se sont autrefois illustrées, elle témoignât de la sympathie de la France, pour une œuvre due à la persévérance et au génie d'un Français.

Vous allez, Messieurs, reprendre la session extraordinaire interrompue par la présentation d'un Sénatus-Consulte. Après la vérification des pouvoirs, la session commencera immédiatement; elle amènera, je n'en doute pas, d'heureux résultats. Les grands corps de l'Etat, plus loyalement les dernières modifications apportées à la Constitution; la participation plus directe du pays à ses propres affaires, sera pour l'Empire une force nouvelle.

Les assemblées ont désormais une plus grande part de responsabilité: qu'elles l'emploient au profit de la grandeur et de la prospérité de la nation; que les diverses nuances d'opinions s'effacent lorsque l'intérêt général l'exige, et que, par leurs lumières comme par leur patriotisme, les Chambres prouvent que la France, sans retomber dans de regrettables excès, est capable de supporter les institutions libres qui sont l'honneur des pays civilisés.

M. H. Rochefort a fait samedi sa première apparition au Corps-Législatif: il a choisi sa place dans la salle des séances, à l'avant-dernier gradin du côté gauche.

Sans être inquiétantes, les nouvelles étrangères sont aujourd'hui à l'agitation. Nous sommes loin du calme plat de l'automne. La vie parlementaire a ramené partout une excitation fébrile. Les questions politiques et sociales, momentanément assoupies, se redressent devant les gouvernements, plus vivaces que jamais.

A Madrid, les députés républicains ont inauguré leur rentrée aux Cortès par une proposition hostile au ministère, une motion de blâme relatif à la conduite du gouvernement pendant la suspension des garanties constitutionnelles.

En attendant qu'ils réussissent à découvrir un roi, les Espagnols s'occupent, à l'heure qu'il est, d'aliéner une partie des biens de la couronne.

A Munich, le cabinet bavarois est menacé d'être mis en accusation par la nouvelle Chambre, dès sa première réunion, pour avoir exercé une pression illégale sur les électeurs, et pour avoir puisé à Berlin ses inspirations.

En Irlande, à Tipperary, à Cork, scènes de désordres, violences, airs nationaux chantés par la foule, couleurs nationales arborées,

promenades aux flambeaux pour fêter l'élection du fenian condamné, M. Rossa, comme député de Tipperary. Cinq mille personnes ont pris part à cette manifestation.

Il n'est certes rien moins que probable que O'Donovan-Rossa soit admis à la Chambre. Tous les précédents et toutes les autorités légales sont contre l'admission d'un condamné, à moins qu'il n'ait été grâcié ou qu'il n'ait achevé sa peine. Mais que résultera-t-il de l'annulation de cette élection.

Le Times jette un cri d'alarme. Il demande qu'on prenne des mesures de précaution.

« Il y a des nuages noirs au-dessus de l'île », s'écrie-t-il. Il ne faut pas permettre que la trahison se montre au grand jour, ni qu'on chante hautement les louanges de l'assassinat... Il faut prendre des précautions telles qu'on ne puisse même essayer de la résistance. »

Hâtons-nous d'ajouter, pour constater le progrès des idées en Angleterre, que le journal de la Cité recommande, non point d'écraser l'Irlande, mais de se conformer, dans la question agraire, aux désirs des Irlandais et de la justice.

Le Parlement de Florence s'est ajourné jusqu'à aujourd'hui mardi. Cette courte interruption laisse entrevoir un dénouement très-prochain de la crise ministérielle en Italie. La mission de former un nouveau cabinet a été confiée à M. Lanza, qui l'a acceptée. Dès vendredi soir, au dire de l'Opinione, le président de la Chambre s'est mis à l'œuvre.

Une dépêche d'Alexandrie annonce que l'empereur d'Autriche s'est embarqué vendredi pour Trieste.

M. de Beust ne l'accompagne pas, comme on l'avait annoncé. Le chancelier de l'empire d'Autriche a pris la voie de Brindisi et de Florence.

Ainsi se trouvent conciliées les versions contradictoires qui avaient circulé ces jours derniers.

Après avoir pris congé de l'empereur François-Joseph, le vice-roi d'Egypte est retourné au Caire.

La réapparition de M. de Bismark sur la scène politique commence à stimuler la curiosité des amateurs de complications. Pourquoi, se demandent-ils, la santé est-elle si subitement revenue à l'habile malade de Varzin? Il y a huit jours à peine que les télégrammes poméraniens entretenaient l'Europe de l'état languissant du chancelier de la Confédération du Nord. Serait-il vrai que M. de Bismark ne songerait à se rendre à Berlin que pour défendre sa prépondérance soi-disant menacée? Le premier ministre prussien revient-il, au contraire, à Berlin, plus fort, plus sûr que jamais

de l'appui du roi, « son auguste maître »? M. de Bismark, après tout, avait bien le droit d'être malade pour de bon et de guérir; et quand il eût été fatigué, après avoir fait Sadowa, absorbé le Hanovre et la Hesse, magnétisé le grand-duc de Bade et donné à la Prusse les proportions que l'on sait, sans compter les efforts faits pour oublier l'article 5 du traité de Prague, qu'y aurait-il eu d'étonnant dans cela?

On a voulu expliquer le retour de M. de Bismark par les complications qui semblent apparaître du côté de l'Orient.

Les événements de Dalmatie sont, assurément, un élément d'inquiétude pour l'Europe, mais il ne faudrait pas, toutefois, exagérer la portée de cette insurrection. La destinée des contrées orientales qui sont soumises au cimeterre, fort émoussé de nos jours, des sultans, et au sceptre des Habsbourg, est d'être continuellement en état de surexcitation politique. Réduites à leurs propres ressources, les populations de ces provinces ne peuvent guère que harceler les armées qui les traquent. Pour qu'une insurrection devint une guerre d'indépendance, et bientôt une guerre européenne, il faudrait qu'une grande puissance vint appuyer de ses subsides et de son épée. Or, quel est le gouvernement européen qui voudrait en ce moment assumer la responsabilité d'une conflagration générale?

Sans doute, l'inaction actuelle des troupes autrichiennes, qui sera interprétée comme une retraite, va rendre plus audacieux les révoltés. Peut-être même, en se prolongeant, l'insurrection fera-t-elle naître, du côté du Montenegro, de l'Herzégovine et de l'Albanie, des complications nouvelles. Mais il en sera vraisemblablement de ce mouvement autonomiste comme de tous ceux qui n'ont pour point d'appui que l'héroïsme de leurs auteurs: une lutte plus ou moins opiniâtre, beaucoup de victimes, la division des chefs, les secrètes défiances, quelques trahisons peut-être, la soumission et les rancunes gardées au fond l'âme pour jaillir plus tard en nouveau soulèvement.

#### UNE LETTRE DE MAZZINI.

L'Unita italiana publie la lettre suivante, adressée par Mazzini aux Reduci de Plaisance, en réponse à une adresse qu'ils lui avaient envoyée:

« Frères,

» Les paroles exprimées dans votre lettre du 3 donnent du courage; elles viennent d'hommes dont le passé assure l'avenir.

» L'heure que vous appelez ne peut tarder à sonner. Tenez-vous toujours prêts. N'oubliez pas que lorsqu'elle viendra, à un moment donné, une bataille, qui sera la dernière, formera l'unité de l'Italie, fondera l'indépendance, but de la mission italienne en Europe,

constituera l'éternelle et inviolable liberté sur la base d'un gouvernement populaire, entretiendra la vie du pays au moyen de la tradition républicaine, seule nationale chez nous. N'oubliez pas qu'il ne s'agit pas pour vous de prouver que vous êtes braves et que vous aimez l'Italie; — vous l'avez prouvé, — mais de savoir comment on l'aime et comment on la sauve, comment votre courage peut la rajeunir et la régénérer. Vous ne devez pas combattre dans les ténèbres de l'erreur et dans le crépuscule de l'équivoque, mais dans la pleine lumière de la vérité, avec un programme national. Le passé vous donne le droit d'exiger cela de quiconque vous guide.

» Votre fidèle

» GIUSEPPE MAZZINI.

» 12 novembre. »

#### AFFAIRE TROPPMANN. — DÉCOUVERTE DU HUITIÈME CADAVRE.

On lit dans le Figaro :

« La grande nouvelle est la découverte du cadavre de Jean Kinck. Quand le bruit de ce résultat inespéré que vient d'obtenir la justice s'est répandu, personne ne voulait y croire. Les dépêches que nous avons reçues dans la soirée ne laissent plus aucun doute à cet égard.

» Voici les motifs qui ont fait reprendre les fouilles que chacun croyait abandonnées. M. Douet d'Arçq était complètement dessaisi de l'affaire Troppmann par suite du renvoi du dossier devant la chambre des mises en accusation, c'est cette chambre qui a ordonné un supplément de recherches, et, mercredi, M. Souveras quittait Paris pour se rendre en Alsace, emportant avec lui une commission rogatoire de la chambre des mises en accusation, pour M. le juge d'instruction de Belfort.

» L'employé de la sûreté était, en outre, muni de nouvelles indications sur la topographie des lieux, indications fournies par M. Kreimp et par Troppmann.

» Quand on sait que la route parcourue par l'assassin et sa première victime est située au milieu d'une épaisse forêt, où s'entrecroisent mille chemins à peine tracés, on comprend facilement que la justice ait dû s'égarer dans ses recherches.

» Les derniers et précieux renseignements fournis à M. Souveras ont permis aux autorités qui se sont transportées hier à Herenfluch, de suivre pas à pas le chemin parcouru par Troppmann et Jean Kinck, et c'est sans hésitation, cette fois, que le juge d'instruction du canton de Belfort, le procureur impérial de la localité et les terrassiers qui les accompagnaient, sont arrivés juste à l'endroit désigné par l'assassin de Pantin comme devant receler les restes de Jean Kinck, au-dessous des ruines du château d'Herenfluch, entre deux chênes plantés en éventail.

» Ce qui fait supposer qu'il est impossible

terrogeant son poulx et lui faisant respirer des sels. Quelques meubles en merisier, des rideaux de serge bleue ornaient la chambre modeste où se trouvait Raoul. Une lampe en cuivre, couverte d'un abat-jour, était posée sur un guéridon.

— Où suis-je ! murmura le jeune Vendéen.

— Dans Cholet, en lieu de sûreté, dit Bénédicte.

— Je me souviens... J'étais tombé sur le champ de bataille... et vous m'avez secouru ?

— Nous vous avons transporté ici pour vous prodiguer nos soins.

— Oui, oui... Je comprends : vous êtes de ceux qui sont intrépides dans la mêlée et généreux après le combat. Cela est beau... merci, messieurs.

Après une pause, Raoul reprit :

— Ainsi, les royalistes sont vaincus ?

M. Mathieu répondit par un signe de tête affirmatif.

— Et mon père ? demanda le jeune officier vendéen, savez-vous ce qu'il est devenu ?

— Je l'ignore. Il m'est apparu un instant au milieu de la mêlée, toujours calme, toujours intrépide. Espérons qu'il aura dirigé la retraite des Vendéens. Nous nous plaçons à croire qu'il est sain et sauf.

— Cruelle défaite pour nous ! soupira Raoul. Trois de nos généraux ont été blessés mortellement : d'Elbée, Lescure et Bonchamps.

Puis, se tournant vers M. Mathieu :

— On m'a répété ce que vous aviez prédit devant le conseil de guerre réuni aux Herbiers. Hélas ! monsieur, votre prédiction commence à s'accomplir avec une effrayante rapidité.

M. Mathieu sourit tristement.

— Ceux dont vous parlez, dit-il, méritaient d'être frappés sur un champ de bataille plus glorieux que celui d'une insurrection. Ils étaient dignes de mourir en défendant nos frontières envahies par l'étranger.

— Oui, murmura Bénédicte, nous avons pu les apprécier comme juges et comme soldats. Deux mots suffisent à les peindre : bravoure et générosité.

— C'est leur oraison funèbre que vous prononcez-là, messieurs. S'ils sont morts et qu'ils vous entendent, ils doivent être heureux.

Disant cela, les yeux de Raoul se fermèrent, appesantis par la fatigue, et il s'assoupit. Lorsqu'il se réveilla une heure plus tard, M. Mathieu et Bénédicte étaient encore près de lui. Un accès de fièvre l'agitait.

— Ma mère ! murmura-t-il, où es-tu, ma pauvre mère ?... Et toi, Blanche, ma chère petite Blanche, te reverrai-je ?... Je ne sais quel pressentiment me crie dans l'âme que nous ne serons jamais unis !... Et pourtant je l'aime de toutes les forces de mon cœur.

Ces deux noms, prononcés par Raoul, répondaient à l'une des préoccupations les plus poignantes de Bénédicte. Il attendit néanmoins que le blessé montrât un peu de force et de résignation pour lui adresser plusieurs questions qui se pressaient depuis une heure sur ses lèvres sans oser s'en échapper.

— Vous avez appelé votre mère, lui dit-il avec une douceur grave qui dissimulait le tourment dont il se sentait pénétré. Vous avez aussi nommé Mlle Blanche de Flavigny. Est-ce que vous ne savez pas où elles sont ?

— Moi ? balbutia le jeune officier vendéen. Non... ou plutôt si fait... je le sais.

— Refuseriez-vous de vous confier à moi, de me révéler le nom de l'endroit où elles se sont réfugiées ?

— Pourquoi ? Quelle est votre intention ?

— Ne la devinez-vous pas ? Eh bien ! si cela était possible, je ferais prévenir cette nuit même votre mère et votre... fiancée que vous êtes vivant.

Raoul tressaillit. Un éclair de joie traversa son regard.

— Ah ! monsieur, balbutia-t-il avec vivacité, ce que vous me dites-là me cause une sensation de bonheur véritable... O ma mère ! ô ma Blanche ! reprit-il en s'exaltant, vous me croyez mort sans doute, et vous me pleurez. Consolez-vous, chères affligées ! un ami me protège, et va rassurer votre pauvre cœur !

— Ne vous animez pas ainsi, dit M. Mathieu, vous accélérez votre fièvre, vous vous épuisez... Parlez bas.

— Oui, vous avez raison, et je vous obéis.

— Maintenant, reprit Bénédicte, dites-moi où vous avez laissé la comtesse et Mlle de Flavigny.

— A Trémontine, répondit Raoul.

— Quelle distance de Cholet ?

— Deux lieues environ.

— Sur quel chemin ?

— Sur le chemin de Beaupreau.

— Supposez-vous qu'elles y soient encore ?

— Oui, car elles nous ont déclaré, à mon père et à moi, qu'elles n'en sortiraient qu'avec nous.

— Le comte les a peut-être rejointes et emmenées.

Raoul réfléchit un instant.

— C'est impossible ! répondit-il... Mon père ! Ah ! je connais son amour pour moi !... Ne me voyant plus à ses côtés, il sera revenu sur le champ de bataille... Je suis sûr qu'il me cherche parmi les blessés et les morts.

Bénédicte tressaillit.

— Le malheureux ! dit-il, s'il est pris, il est perdu.

— Il sera fusillé, n'est-ce pas ?

— Les ordres sont formels. On n'épargne aucun chef vendéen.

que l'on se méprenne sur l'identité du cadavre mis à découvert par les fouilles, c'est qu'il portait aux pieds des chaussures et des chaussettes en tous points semblables à celles qu'on a trouvées sur les malheureux petits enfants déterrés dans le champ Langlois.

Or, on sait que M<sup>me</sup> Kinck mère tricotait elle-même ces chaussettes pour toute sa famille.

En ce moment, du reste, la justice se livre aux plus minutieuses constatations.

Le cadavre a été placé sous bonne garde; pendant toute la nuit dernière, il n'a pas quitté l'endroit où on l'a trouvé: ce matin ou a dû procéder à la levée du corps.

La dépêche qui nous est arrivée vers six heures nous annonçait qu'on attendait l'arrivée d'un médecin de Belfort chargé de l'autopsie.

Une autre dépêche reçue dans la soirée par le parquet prévenait M. Douet d'Arcq que les viscères de Jean Kinck avaient été mis à part pour être soumis à l'analyse chimique, et lui demandait ce qu'on devait faire et s'il voulait qu'ils fussent expédiés à Paris.

En tout cas, nous tenons de source certaine que Troppmann ne sera point transporté en Alsace, ses aveux rendant toute confrontation inutile.

L'annonce du succès des nouvelles fouilles n'a point, à l'heure où nous écrivons, été faite à l'assassin, qui du reste a toujours soutenu qu'on retrouverait forcément le cadavre à l'endroit précis qu'il persistait à signaler.

Troppmann n'a cherché qu'à gagner du temps et à reculer sa comparution devant la cour d'assises: il y a réussi. Pour obtenir encore un délai, il a inauguré hier un nouveau système de défense; il commence à laisser enlever, dans des demi-aveux, qu'il a des complices et qu'il pourrait bien dire leurs noms. La justice patientera-t-elle encore? C'est ce que nous ignorons.

D'autre part, on lit dans le *Gaulois*:

On a découvert le cadavre de Jean Kinck sous bois, tout à côté d'un château en ruines, situé dans la petite commune d'Herenfluch, près de Wattwiller.

Les gens du pays, qui n'avaient pas voulu discontinuer leurs recherches, malgré leur peu de succès et le départ de l'agent envoyé à Paris par M. Claude, abandonnèrent les pieds des gros arbres pour fouiller les taillis; ils commencèrent par la lisière, lorsque tout à coup ils virent une nuée de corbeaux qui venaient à leur approche.

Leur quantité était si grande sur un même point que ce fait leur donna l'éveil; ils s'avancèrent plus avant du côté du vieux château ruiné. Plusieurs corbeaux étaient restés perchés sur un tas de pierres de peu d'élévation et se disputaient des lambeaux de chair, ces animaux funèbres semblaient n'abandonner

leur proie qu'à grand regret. Plus de doute, il y avait là un cadavre.

En effet, du milieu des pierres amoncelées, on voyait sortir un pied humain tout déchiqueté.

En quelques instants un corps humain fut mis à découvert.

Il était déjà dans un état de décomposition assez avancé.

C'est lui, c'est le cadavre de Jean Kinck, s'écrièrent presque en même temps tous les travailleurs.

Le juge d'instruction de Belfort, qui n'avait pas quitté les environs, arriva immédiatement et fit les premières constatations.

Le doute n'était plus possible, c'était bien le cadavre de Jean Kinck, la figure était méconnaissable; mais les vêtements furent reconnus par tous les gens qui avaient rencontré Jean Kinck avant le crime.

On souleva le corps avec grande précaution, et on le plaça sur un tertre incliné. Le juge d'instruction demanda à quelques hommes de bonne volonté de vouloir bien faire garde, afin d'empêcher les curieux d'approcher, et on fit mander immédiatement le médecin de Guebwiller.

Il est peu probable qu'on puisse transporter le corps de Jean Kinck à Paris.

Le *Gaulois* publie une lettre où sont racontées, par un assistant, les différentes péripéties de l'exhumation du père Kinck.

..... Dans la foule, pendant la levée du corps, on parle de complices; ce bruit s'accorderait assez avec les nouveaux aveux que Troppmann aurait faits hier à son avocat, M. Lachaud. On donne même les noms de ces complices présumés; mais cela n'est qu'une rumeur, et nous espérons que la justice saura découvrir la vérité. Nous nous contenterons de signaler une découverte qui a quelque importance en cette occasion.

Il y a huit jours, on a apporté au maire d'Ulthls une pioche qui avait été trouvée à deux cents mètres environ de la fosse.

Avant-hier, Héguette a ramassé une pioche un peu plus grande à la même distance, et ces deux instruments ont été reconnus par un bûcheron qui s'était plaint, au mois de septembre, qu'on les lui avait volés.

D'après l'*Industriel alsacien*, on aurait trouvé à quelques pas du cadavre une bouteille brisée. Ce fait semblerait confirmer les détails donnés par Troppmann lui-même au sujet d'un liquide qu'il aurait fait prendre à Kinck père pour calmer sa soif.

Ce liquide serait-il, comme on le croit généralement, du vin mélangé d'acide prussique? C'est ce qu'on ne peut manquer de savoir dans un bref délai.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

La deuxième assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur a eu lieu vendredi, dans la grande salle des Halles, à Poitiers.

3,057 actions y étaient représentées.

L'assemblée a entendu le rapport de M. Bodin sur les avantages stipulés par deux des associés, et les deux conventions ont été approuvées à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. le président du comité provisoire a rappelé à l'assemblée les efforts incessants faits par M. Galland pour arriver au résultat actuel, à ce point que l'on peut dire qu'il est le créateur du chemin de fer de Poitiers à Saumur. Il a en conséquence proposé à l'assemblée de voter des remerciements à M. Galland, et aussitôt à l'unanimité l'assemblée a voté par acclamation ces remerciements.

Un actionnaire a fait remarquer que, pour compléter cette démonstration, il était juste de voter aussi des remerciements au comité provisoire, ce qui a eu lieu également à l'unanimité.

M. le président a déclaré alors la société du chemin de fer de Poitiers à Saumur définitivement constituée, et la séance a été levée au milieu des applaudissements.

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni, et après avoir nommé pour son président M. le comte d'Ayguévives, député au Corps-Législatif, il s'est rendu tout entier à la Préfecture pour annoncer ce résultat à M. le Préfet.

Nous savons, d'un autre côté, que l'avant-projet s'achève et nous tenons de bonne source que les dossiers seront remis aux deux préfetures sous trois semaines ou un mois, ce qui permettra d'ouvrir l'enquête dans le courant de janvier.

M. Galland, qui a dirigé jusqu'ici tous les travaux préparatoires, n'avait pas hésité à prendre sur lui de faire commencer l'étude de l'avant-projet il y a deux mois, et les populations ainsi que les intéressés doivent lui en savoir gré, puis que l'ouverture de la ligne à l'exploitation en sera avancée d'autant.

Aux termes des conventions intervenues entre lui et MM. E. Gouin et C<sup>ie</sup>, de Paris, le chemin doit être construit, en effet, et prêt à être exploité dans trois ans, à partir de la constitution de la Société. Or cette constitution ayant eu lieu hier, la mise en exploitation aura lieu, au plus tard, le 26 novembre 1872; mais nous avons tout lieu de croire qu'elle aura lieu avant, et les dispositions déjà prises par les habiles constructeurs chargés de l'exécution des travaux ne nous laissent aucun doute à cet égard.

Nous apprenons que les sœurs Ferni, Thé-

resa et Virginia, doivent venir prochainement à Saumur, pour donner un concert.

Ces jeunes artistes, accompagnées de leur frère Angelo, viennent de parcourir tout le Midi de la France. A Bordeaux, Angoulême, Rochefort, La Rochelle, Niort et Poitiers, elles ont été chaleureusement accueillies. Nous croyons que les dilettanti de notre ville leur préparent une brillante réception.

Pour chronique locale: P. GODET.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE

DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> DUBOYS, Notaire à Paris.

### SIÈGE SOCIAL A PARIS:

1, place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

### SOUSCRIPTION A 20 MILLE ACTIONS

De 500 francs chacune,

Conformément à l'art. 6 des statuts.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BÉTHISY, \* \* \* \*, Ancien pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, \* \*, de la maison Herlofsen et C<sup>ie</sup> de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, \* \*, propriétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA, \* \* \*, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, \* \*, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, \* \*, propriétaire, au Havre.

M. Le Comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

### Les Actions donnent droit:

1° A 6 0/0 d'intérêt annuel;

2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices;

3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social;

Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre

VERSEMENTS: { 100 fr. en souscrivant. } 250 fr.  
{ 150 fr. à la répartition. } par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

### EXPOSÉ:

La Société générale forestière a pour but le développement de la richesse

— Ah! capitaine, sauvez mon père!

— Oui, oui, je sauverai le comte, s'il en est temps encore! s'écria Bénédicte... Je vous quitte, Raoul... Je vais parcourir la plaine où l'on s'est battu. Je cherche M. de Flavigny... Puissé-je le rencontrer!... Je lui dirai alors que vous êtes sous ma sauvegarde, et je le supplierai, en votre nom, de s'éloigner au plus vite.

— Et si vous ne le rencontrez pas, qui prévendra le comte que je suis encore vivant? qui rassurera ma pauvre mère?

Le capitaine allait sortir. Il s'arrêta.

— Comptez sur moi! répondit-il en se frappant le front. Quoi qu'il arrive, il faut d'abord que votre mère et votre cousine sachent que vous êtes en sûreté. Deux hommes qui me sont dévoués iront ce soir même jusqu'à Tréminette, porteurs d'une lettre de moi pour la comtesse de Flavigny.

Un éclair de reconnaissance et d'admiration brilla dans le regard de Raoul. Son énergie était épuisée; il ferma les yeux et se rendormit en souriant.

— Mon ami, dit Bénédicte à M. Mathieu, ne l'abandonnez pas jusqu'à mon retour. J'aime ce jeune homme et je ne saurais l'exprimer. Je vous en conjure, portez sur lui un peu de la tendresse dont vous me comblez.

— Allez en paix, mon cher enfant, je ne quitterai

pas le chevet du blessé.

Bénédicte sortit de la maison et se rendit à l'endroit de la ville où bivouaquait le deuxième bataillon des volontaires républicains. Fabien Renaud en était toujours le commandant. La balle qui l'avait frappé tandis qu'il défendait le pont sur la Sèvre-Nantaise l'avait renversé de cheval, mais ne l'avait blessé que légèrement. Après huit jours de repos, il s'était fait un devoir de reprendre son commandement.

Il se tenait assis sur une chaise, enveloppé de son manteau, au milieu d'un cercle formé par ses soldats étendus sur des bottes de paille, lorsque Bénédicte s'arrêta devant lui.

— Mon cher Fabien, lui dit-il, j'ai besoin du chasseur Justin et du grenadier Cazeaux. Peux-tu les mettre à ma disposition?

— Ta demande est inutile, mon cher capitaine. Ne t'ai-je pas prévenu qu'ils étaient à tes ordres toutes les fois que tu jugerais utile de les employer?

— Tu es un camarade parfait, mon bon Fabien.

Un quart d'heure après, le père Cazeaux et Justin partaient pour Tréminette, tandis que Bénédicte sortait à pied de la ville et commençait à parcourir le champ de bataille où s'étaient si rudement entrecroisés les Blancs et les Bleus. Il marchait à l'aventure, allant en tous sens, changeant de direction chaque fois qu'il s'i-

maginait voir une ombre se glisser au loin.

La lune planait toujours dans le ciel, versant sa tranquille et froide clarté sur les cadavres épars, sur les flaques de sang coagulé, sur les armes tordues qui jonchaient le sol, sur les affûts en morceaux, sur les champs labourés par la mitraille, sur les buissons troués par les boulets. Tous les blessés avaient été portés à Cholet ou dans les villages voisins. Aussi pas un gémissement, pas une plainte ne troublait le repos de la nuit. Seule, une brise d'automne exhalait de vagues soupirs. Tout-à-coup, cependant, un galop sonore retentit dans la plaine. Bénédicte aperçut, à quelques pas de lui, un pan d'ombre projeté par une masure; il s'y déroba. Presque aussitôt il distingua l'uniforme d'un officier supérieur, et reconnut le général en chef, escorté de plusieurs aides-de-camp.

A la nouvelle de la victoire remportée sous les murs de Cholet, Léchelle s'était décidé à paraître où l'ennemi n'était plus.

— Le lâche! murmura Bénédicte.

A peine eut-il perdu de vue les cavaliers, qu'il se remit en quête.

Comme il arrivait au chemin de Beaupreau, après avoir côtoyé une longue haie d'aubépine, il se trouva soudain à côté d'un homme penché vers la terre, examinant avec attention le visage de quelques morts qui

portaient l'habit des gentilshommes vendéens.

— Ne cherchez plus, monsieur le comte, dit doucement le capitaine d'état-major.

M. de Flavigny, — car c'était lui, — se leva d'un bond, et arma deux pistolets.

— Ai-je donc l'air de vous attaquer? reprit l'aide-de-camp. Désarmez bien vite, et caissons.

— Vous, capitaine Bénédicte! s'écria le comte. Alors je me rassure! que dis-je? je me réjouis! car vous avez une bonne nouvelle à m'apprendre, n'est-ce pas? Mon fils...

— Votre fils est caché dans Cholet. Il a reçu un coup de sabre à la tête, mais la blessure n'a rien qui doive vous alarmer.

— Ah! capitaine, conduisez moi vers lui!

— Ce serait commettre une imprudence grave, monsieur le comte. Croyez-moi, retournez vers les Vendéens.

— Je vous supplie de me permettre d'embrasser mon fils, que je pleurais déjà.

— Eh bien! venez. Enveloppez-vous dans votre manteau et consentez à vous coiffer d'un chapeau républicain.

(La suite au prochain numéro.)

forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'Étranger.

Ses opérations comprendront trois services :

**1° OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPREMENT DITES :**

Achat, vente et affermage de domaines forestiers ;

Aménagement et exploitation de forêts ;  
Reboisement et défrichement.

**2° OPÉRATIONS COMMERCIALES :**

Achat, vente et exploitation de bois sur pied, de coupes et de tous produits forestiers ;

Fournitures aux grandes administrations.

**3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES :**

Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

**GARANTIES.**

Les garanties offertes aux capitaux engagés dans la Société générale forestière sont certaines, indiscutables et de tout repos ; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le sol forestier, c'est-à-dire un gage de premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

**BÉNÉFICES.**

Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de Dix millions de francs la Société générale forestière réalisera les bénéfices annuels suivants :

- 1° Opérations forestières. Fr. 4,710,000 »
- 2° Opérations commerciales. 5,117,500 »
- 3° Opérations financières.... 920,000 »

Total..... Fr. 5,747,000

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital un dividende d'environ 30 0/0.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale, et dont il sera donné connaissance à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration,

Le président : Marquis de BÉTHISY\*\*\*.

La souscription sera ouverte le 30 novembre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décembre au soir, et dans les départements, le 10 décembre.

**ON SOUSCRIT :**

A PARIS : Au siège social, 1, place du Théâtre-Français ;

Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers, correspondants de la Société générale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres

chargées, à l'adresse du Directeur de la Société Générale Forestière. (503)

Toute maladie cède à la douce *Revalescience du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow ; Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescience chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

**Marché de Saumur du 27 novembre**

Froment (l'h.) 77 k. 18 37	Graine trèfle 50
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 17 66	— Luzerne 50
Seigle . . . . . 75 12 50	Foin (charr.) 780 95
Orge . . . . . 65 12 50	Luzerne — 780 78
Avoine . . . . . 50 10 25	Paille — 780 45
Fèves . . . . . 75 13 50	Amandes . . . 50
Pois blancs . . 80 33 —	— cassées 50
— rouges . . . 80 40 —	Cire jaune . . 50 200
Graine delin. 70 26 —	Chanvre tillé
Colza . . . . . 65 28 —	(52 k. 500) 46
Chenevis . . . 50 18 —	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k. 65 —	Blanc . . . . . 48
— chenevis 50 42 —	Demi-couleur . 45
— delin . . . 50 44 —	Brun . . . . . 41

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>	
Coteaux de Saumur, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .
Ordin., envir. de Saumur 1868, . . .	1 <sup>re</sup> id. . . . .
Id. . . . .	1869, 1 <sup>re</sup> id. . . . .
Saint-Léger et environs 1869, . . .	1 <sup>re</sup> id. . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .
Le Puy-N.-D. et environs 1869, . . .	1 <sup>re</sup> id. . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .
La Vienne, 1869. . . . .	. . . . .
<b>ROUGES (2 hect. 20).</b>	
Souzay et environs 1868. . . . .	. . . . .
Champigny, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .
Varrains, 1868. . . . .	. . . . .
Varrains, 1868 . . . . .	. . . . .
Bourgueil, 1868 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .
Restigny 1868. . . . .	. . . . .
Chinon, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. . . . .

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION,

A Allonnes, en l'étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire,

Le dimanche 12 décembre 1869, à midi.

93 pieds de beaux acacias, complantés près le château du Bellay, commune d'Allonnes.

Ces arbres sont divisés en quatre lots.

S'adresser, pour visiter les bois, au sieur DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges. (504)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS**

Le samedi 4 décembre 1869, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, il sera vendu 4 chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie de Saumur.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

Saumur, le 24 novembre 1869.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (505)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE D'EFFETS MILITAIRES**

Hors de service et autres objets.

Le mardi 21 décembre 1869, à l'heure de midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'effets militaires réformés, et autres objets, savoir :

- 1° A l'atelier de l'Arçonnerie.
- 2° A l'École de cavalerie.
- 3° A l'Hôpital militaire.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc.

Saumur, le 24 novembre 1869.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (506)

**A CEDER**

Dans de très-bonnes conditions,

UNE

**BOUTIQUE D'ÉPICERIE ET DE MERCERIE,**

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. DOVALLE. (485)

**A VENDRE**

BEAU FRAI DE CARPE,

De l'année.

S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur chez M<sup>me</sup> GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

**A VENDRE**

**UNE MAISON ET FONDS A CEDER**

S'adresser à M<sup>me</sup> GOUIN, rue des Capucins, qu'il habite. (499)

**PATÉS D'ALOUETTES.**

M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

**LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**

(Anonyme)

16, Place Vendôme, à Paris,

Préviens sa clientèle qu'elle se charge de recevoir et de transmettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt Turc. Chaque demande devra être accompagnée d'une somme de vingt-cinq francs (25 francs).

Négociation de fonds publics. — Participation aux emprunts. (491)

**CONSERVES ALIMENTAIRES**

SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4 fr. 50 c.
» » 50 à 55 — .....	2 30
» » 30 à 35 — .....	1 65
» » 22 à 25 — .....	1 15
» » 18 à 20 — .....	1 05
» » 16 à 18 — .....	0 95
» » 12 à 15 — .....	0 70
» » 10 à 12 — .....	0 65
HOMARD, la boîte.....	1 30
PETITS POIS, » .....	0 90
CHAMPIGNONS, » .....	1 15
HARICOTS VERTS, » .....	1 10

En vente, 69, rue d'Orléans,

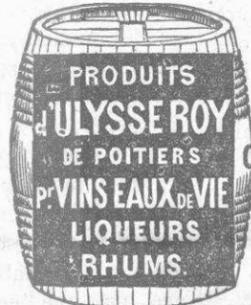
Chez JARDON-DUTOUR, à Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

**PAPIER WLINSI**

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

**PLUS DE HERNIES Guérison Radicale**

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

**FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.**

**J.-C. BIGNON,**

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

**L'UNION DES ACTIONNAIRES**

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (453)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 OCTOBRE.			BOURSE DU 29 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1869. . . . .	71 60	»	» 03	71 55	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 50	»	» 50	102	»	» 50
Obligations du Trésor. . . . .	490	»	»	490	»	»
Ville de Paris 1869. . . . .	363	»	»	363	»	»
Banque de France. . . . .	2770	»	7 50	2770	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1630	»	» 10	1620	»	» 10
Crédit Foncier colonial . . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole . . . . .	615	»	» 1 25	615	»	»
Crédit industriel. . . . .	630	»	2 50	632 50	»	2 50
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	201 25	»	1 25	202 50	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	690	»	» 1 25	690	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	937 50	»	2 50	937 50	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1095	»	» 2 50	1100	»	» 5
Est. . . . .	578 75	»	»	572 50	»	» 6
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	963 75	»	3 75	965	»	1 25
Midi. . . . .	626 25	»	» 2 50	625	»	» 1
Ouest. . . . .	590	»	» 7 50	587 50	»	» 2
Charentes. . . . .	478 75	»	»	478 75	»	»
Vendée. . . . .	»	»	»	»	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1595	»	» 5	1698 75	»	3 75
Canal de Suez. . . . .	342 50	»	» 30	342 50	»	»
Transatlantiques. . . . .	230	»	» 2 50	230	»	»
Câble transatlantique. . . . .	397 50	»	2 50	406	»	» 7 50
Compagnie immobilière. . . . .	85	»	»	86	»	1
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	53 50	»	» 05	53 70	»	» 20
Autrichiens. . . . .	770	»	1 25	768 75	»	» 1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	502 50	»	1 25	501 25	»	» 1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	51	»	» 1	52	»	» 1
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	345	»	» 2 50	345	»	»
Est-Hongrois. . . . .	293 75	»	» 3 75	»	»	»
Foncier autrichien. . . . .	840	»	» 5	845	»	» 5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	342	»	»	342	»	»
Orléans. . . . .	338 50	»	»	339	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	334 50	»	»	335	»	»
Ouest. . . . .	335	»	»	334 75	»	»
Midi. . . . .	332 50	»	»	332 50	»	»
Est. . . . .	335	»	»	335 50	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur